



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2024 0023

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Margot Robit, Godeleine Ducroquet, Fanny Roussel, Fanny Couture et Vanessa Véru
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Sylvain Vittecoq qui donne procuration à Alain Spriet
Marie-Hélène Reverdy qui donne procuration à Philippe Choque
Marc-Etienne Meyer

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain Spriet

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

OBJET : Désaffectation de la parcelle AD84

Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Suivant décision du Conseil Municipal en date du 22 juin 2023, numéro 2023 0011, il a été décidé de la vente, au profit de la société LINKCITY GRAND OUEST, de la parcelle sise sur la Commune de CAGNY, cadastrée section AD numéro 84, d'une surface de 2.441 m², moyennant un prix de cent vingt mille euros (120.000,00 €), et de la signature d'une promesse de vente, sous condition suspensive notamment du déclassement de cette parcelle.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE Voix pour 12 voix contre 00 Abstention 01 Margot Robit

De la désaffectation de la parcelle cadastrée section AD numéro 84 qui relève du domaine public communal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain MOLLIENS